

## Afrique de l'Est – Somalie



Par le SER de Nairobi

### Une dette à risque modéré de surendettement

La dette publique somalienne a fait l'objet d'un assainissement majeur depuis 2019 grâce au processus d'allègement dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) – cf. glossaire. Après avoir culminé à 108,8 % du PIB en 2019, elle est retombée à 7,0 % du PIB en 2023, à la suite de l'annulation d'une large part des créances extérieures. Désormais classée à **risque modéré de surendettement** par le FMI, la dette reste essentiellement externe et concessionnelle. Elle est caractérisée par une forte dépendance aux créanciers bilatéraux, dorénavant non membres du Club de Paris, principalement arabes. Face à la forte exposition aux chocs externes récurrents, la Somalie poursuit ses efforts pour mobiliser des ressources domestiques et élargir l'assiette fiscale.

#### 1. La dette publique – majoritairement externe – en forte réduction grâce à l'initiative PPTTE

**La dette publique somalienne a fortement diminué depuis 2019, passant de 108,8 % du PIB à 7,0 % en 2023** (soit 766 M USD), en deçà du seuil de viabilité de 35 % du PIB pour les pays à faible capacité d'endettement. Cette dynamique reflète l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en décembre 2023, marquée par des réformes structurelles soutenues (gestion des finances publiques, mobilisation des recettes et gouvernance), et un soutien international important. Lors du point de décision de l'Initiative PPTTE en mars 2020, le Club de Paris avait annulé 1,4 Md USD et rééchelonné 1,2 Md USD. L'atteinte du point d'achèvement en décembre 2023 a permis une annulation de 4,5 Md USD, dont 2 Md USD en mars 2024 par le Club de Paris (99 % de leurs créances), principalement par les États-Unis (1,1 Md USD) et la France (159 M USD). Parallèlement, le FMI a approuvé un programme de Facilité Élargie de Crédit (FEC) de 100 M USD, avec un premier décaissement de 10 M USD en mai 2024. La Banque mondiale a relevé à 125 M USD (75 M USD initialement prévus) son enveloppe de dons au titre du *Development Policy Financing* (DPF) pour 2024 et de nouveaux accords de restructuration ont été signés, dont 306,5 M USD avec le Fonds Monétaire Arabe en avril 2025, et un assouplissement des conditions par le Fonds d'Abu Dhabi.

**La dette demeure essentiellement externe** (91,4 % du total de la dette en 2023, -7,7 pts par rapport à 2019). Toutefois, sa structure, restée relativement stable jusqu'en 2023, a connu une évolution marquée suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE en décembre 2023. Alors qu'en 2023, la dette externe somalienne était majoritairement détenue par le Club de Paris et libellée en USD (60 %), avec des expositions moindres en KWD – dinar koweïtien (10 %), EUR (8 %), AED – dirham émirati (6 %), DTS (5 %), SAR – riyal saoudien (5 %), AAD – dinar algérien (3 %) et JPY (2 %), la restructuration opérée dans le cadre du PPTTE a modifié cette composition monétaire. En 2024, la dette est désormais majoritairement libellée en KWD (28 %), suivi par USD (18 %), SAR (17 %), AED (13 %), DTS (12 %), AAD (8 %) et l'unité de compte de la Banque islamique de développement (4 %). Cette reconfiguration reflète l'augmentation du poids relatif des créanciers arabes, consécutive à l'annulation des créances détenues par le Club de Paris. La dette externe reste en grande partie concessionnelle, avec un taux d'intérêt moyen nul sur les engagements à long terme. En 2023, la maturité moyenne de la dette excédait 18 ans, illustrant des conditions de financement particulièrement favorables.

- **Les créanciers bilatéraux, historiquement les principaux détenteurs de la dette externe somalienne, ont vu leur part reculer** à 54,6 % en 2024 (-21,5 pts par rapport à 2023), en raison de l'annulation quasi intégrale des créances du Club de Paris à l'issue de l'initiative PPTTE. Après l'annulation de 2 Md USD de créances approuvée en mars 2024, seuls l'Espagne et la Russie conservent des créances résiduelles, ramenant la part du Club à 5,8 % de la dette bilatérale (contre 64 % en 2023, alors principalement détenue par les États-Unis, la France et le Japon). La dette bilatérale est désormais détenue à 94,2 % par les créanciers hors Club de Paris, principalement arabes. En 2024, les Émirats Arabes unis sont devenus les premiers créanciers bilatéraux (32,2 % ; + 20 pts par rapport à 2023), remplaçant les États-Unis dont la part est désormais nulle (après 46,2 % en 2023), suivis par l'Irak (25,7 % en 2024 ; +16,3 pts) le Koweït (14,9 % ; +9,1 pts) et l'Arabie saoudite (14,4 % ; +8,9 pts).

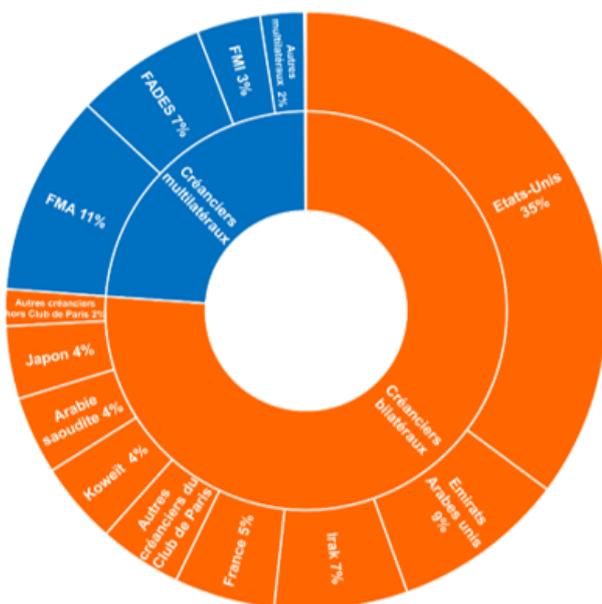
- **La part des créanciers multilatéraux a mécaniquement progressé** pour atteindre 45,5 % de la dette externe en 2024 (+21,5 pts par rapport à 2023 ; -16,7 pts par rapport à 2019). Les principaux créanciers multilatéraux demeurent le Fonds monétaire Arabe (FMA – 44,5 % de la dette multilatérale en 2024), le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social (FADES – 29,4 %) et le FMI (16,6 %), exposé *via* son programme FEC (100 M USD sur 36 mois), approuvé en décembre 2023.
- **La dette détenue par des créanciers privés reste très marginale**, à 0,17 % en 2024 (contre 0,09 % en 2023), correspondant à un prêt contracté auprès d'une entreprise privée serbe.

**A l'inverse, le poids de la dette domestique est minoritaire** (8,6 % de l'encours total en 2023). Cette composante intérieure se limite essentiellement à des arriérés salariaux accumulés, en l'absence de marché financier domestique structuré, traduisant une dépendance quasi exclusive au financement externe pour la couverture des besoins budgétaires et d'investissement.

## 2. Pour garantir la soutenabilité de la dette, la Somalie doit réduire sa dépendance extérieure et renforcer la mobilisation des ressources internes

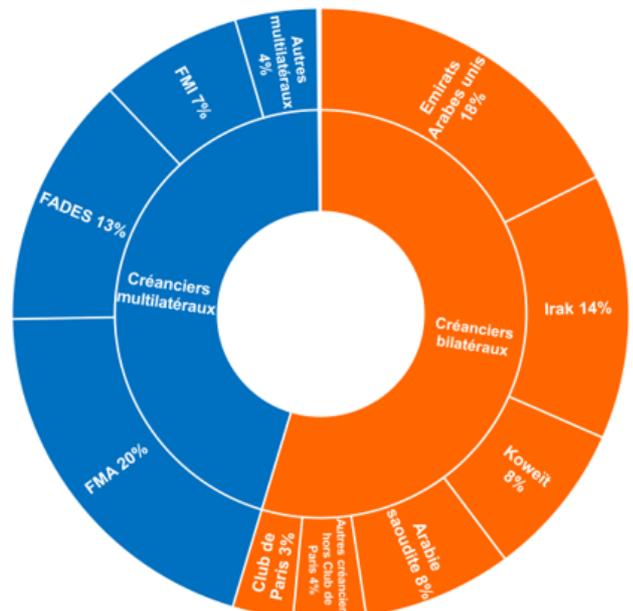
**Depuis l'atteinte du point d'achèvement PPTe en décembre 2023, le risque de surendettement de la Somalie a été abaissé à modéré.** Le service de la dette, déjà faible grâce aux financements concessionnels (2,1 % des revenus en 2023), a reculé à 1,4 % en 2024 suite aux annulations de dette, mais la forte dépendance extérieure expose le pays aux chocs exogènes (crise Covid-19, guerre en Ukraine, variation des cours mondiaux) et au risque de change. Malgré une stabilité du shilling somalien, les réserves de change restent faibles (0,3 mois d'importations en 2023) en raison d'un déficit courant élevé (-9,3 % du PIB) lié à une forte dépendance à l'agriculture (60 % du PIB), secteur fréquemment affecté par les aléas climatiques. Avec des recettes publiques parmi les plus faibles d'Afrique subsaharienne (3 % du PIB en 2023) – reflétant une économie largement informelle et des institutions fragiles – la dépendance aux bailleurs multilatéraux reste forte. Dans ce contexte, et dans le cadre du programme FEC, les autorités poursuivent la diversification des sources de financement et la mobilisation des recettes internes. En 2024, l'élargissement des droits de douane et l'instauration de la TVA électronique ont permis un excédent budgétaire de 0,2 % du PIB (contre -0,4 % en 2023). La croissance, qui a atteint +4,2 % en 2023, devrait rester stable à +4,0 % en 2024 et 2025 selon le FMI, soutenue par l'agriculture et les transferts de fonds. À terme, la diversification économique devrait atténuer les vulnérabilités et assurer la soutenabilité budgétaire.

**Graphique : composition de la dette externe somalienne**  
- 2023, en % du total -



Source : Ministère des finances de Somalie – IV 2023 Quaterly debt report

**Graphique : composition de la dette externe somalienne**  
- 2024, en % du total -



Source : Ministère des finances de Somalie – IV 2024 Quaterly debt report